



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 62438

Texte de la question

M. Lucien Degauchy interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage de la lecture en France. En 2013, plus de 750 000 jeunes ont participé à la Journée de défense et citoyenneté et la direction de l'évaluation du ministère de l'éducation nationale a dénombré seulement 81,8 % de "lecteurs efficaces", 1 participant sur 2 a rencontré des difficultés en lecture et 8,6 % des participants ont une maîtrise fragile de la lecture. Au vu de ces résultats, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que l'apprentissage de la lecture soit plus efficace.

Texte de la réponse

L'enquête « Information et Vie quotidienne » publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques en décembre 2012 estime que 4,6 % des jeunes de 17 à 20 ans nés en France ont encore des difficultés fortes face à l'écrit. Or, chacun doit pouvoir acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle, à l'épanouissement personnel et à l'estime de soi. C'est une condition pour pouvoir participer pleinement et sereinement à la vie sociale et démocratique. Le croisement de plusieurs sources statistiques permet une analyse plus fine de l'évolution du niveau des élèves. Les résultats de l'évaluation conduite par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) sur l'évolution du niveau des élèves de cours préparatoire (CP) entre 1997 et 2011 montrent une progression significative. Le pourcentage des élèves les plus faibles passe de 10 % à 3 % en quatorze ans. Or la prélecture, la lecture et la numération sont les dimensions qui enregistrent les progrès les plus importants, notamment grâce aux efforts consentis pour améliorer l'apprentissage de la lecture en primaire. Les évaluations internationales PIRLS 2011 montrent que les performances des élèves français de cours moyen 1re année (CM1) en compréhension de lecture se tassent depuis 2001. Les fragilités observées concernent principalement la qualité de la lecture des textes informatifs, l'interprétation et l'argumentation sur les textes, et la production d'écrits. L'évaluation PISA 2012 révèle que l'écart se creuse encore entre les élèves faibles de 15 ans et ceux qui obtiennent les meilleurs résultats. Les statistiques réalisées par la DEPP, publiées le 22 octobre 2012, font état d'une proportion de 88,4 % des élèves qui maîtrisent les compétences de base en français en cours moyen 2nde année (CM2). Par ailleurs, la note n° 19 de mai 2014 sur l'évolution des acquis des élèves en début de cours élémentaire 2nde année (CE2) entre 1999 et 2013 rapporte une hausse du pourcentage d'élèves les plus faibles (de 10 % en 1999 à 12,7 % en 2013), la principale faiblesse portant toujours sur la compréhension de texte (43 % de réussite en 1999 pour 40 % en 2013). C'est précisément pour lutter contre ces inégalités que la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a été conçue. Elle constitue avant tout une réforme pédagogique qui vise à favoriser des apprentissages plus solides et durables et l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle contient diverses mesures, notamment : - la refondation de la formation des enseignants dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ; - la priorité à l'école primaire, et plus particulièrement à l'école maternelle définie comme un cycle unique, la scolarisation des enfants de moins de trois ans, plus précisément en éducation prioritaire, le dispositif « plus de maîtres que de classes »

pour réduire les inégalités ; - l'accent mis au collège sur l'accompagnement des élèves afin de proposer à ces derniers des réponses adaptées à leurs besoins dans les apprentissages, et de lutter plus efficacement contre le décrochage ; - la refonte des programmes, à partir des orientations du conseil supérieur des programmes (CSP) ; - le développement du numérique éducatif. Une attention particulière doit être apportée aux moments où s'opèrent des transitions et/ou des passages : entrée à l'école maternelle, entrée en élémentaire, entrée en classe de sixième, entrée en lycée professionnel ou en apprentissage, sorties du système scolaire sans qualification. Si l'identification des difficultés des enfants dans la maîtrise de la langue s'effectue dans le cadre scolaire, elle peut aussi s'appuyer sur une demande familiale ou la mobilisation d'autres acteurs de la réussite éducative. La réussite scolaire et professionnelle de tous est un enjeu crucial, ainsi que l'a réaffirmé la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62438

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6595

Réponse publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 583